

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie réuni le 5 juillet 2019 à la Préfecture de la Région Normandie à ROUEN, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU, en présence de M. le Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, de M. Patrick BERG, Directeur Régional de la DREAL Normandie, de M. Philippe SIMEON-DREVON, Contrôleur Général Économique et Financier, et de M. Patrick MOREL, Agent comptable de l'EPF Normandie,

- VU** le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2015 et n°2018-777 du 7 septembre 2018, l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011,
- VU** le contrat du Programme d'Action Foncière signé le 1^{er} janvier 2014 liant la Commune de BOISGUILLAUME et l'Etablissement Public,
- SUR** les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

De réduire, à la demande de la Commune de BOISGUILLAUME (Seine Maritime), le périmètre d'intervention initialement pris en charge sur le centre-ville de la Commune, afin de recentrer le secteur d'intervention sur le seul immeuble figurant sur le plan joint, dénommé "Immeuble Montréal" :

Section	Numéro	Superficie (m ²)	Adresse
AO	353	3 112	202, Rue de la République

Cette intervention a pour objet, de poursuivre l'aménagement du centre-ville dont les objectifs étaient de supprimer l'image routière du CD 43, en facilitant la circulation des piétons et des cyclistes tout en augmentant l'offre de stationnement.

En tout état de cause, la collectivité, pour répondre aux critères posés par le programme pluriannuel d'intervention de l'EPF devra réaliser un programme de logements comportant 30 logements à l'ha + 20 % LLS.

La durée de portage pour cette intervention est fixée à 5 ans.

L'enveloppe projet est majorée de 1 500 000 € pour être fixée à **3 500 000 € (Compte 900 505 – BOISGUILLAUME " DPU Centre ville).**

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

S. LECORNU

G. GAL

Délibération approuvée
A Rouen, le 25 JUIL 2019
L'Adjoint au Secrétaire Général
Le Préfet
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"
Dominique LEPETIT